Envoyé en préfecture le 28/01/2024
Reçu en préfecture le 28/01/2024
Publié le 29/01/2024
ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_08-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2024

N° C25_01_2024_08 - Mandats spéciaux - Remboursement des frais de mission

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	62	9	71	19

Pour : 70	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 19 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq janvier, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, DODIN Patrick, MARTIN Patrick, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRANDIN Bernard, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :
BERNARD Eric (pouvoir donné à GUERY Patrice), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à NEE Nicole), CROMER Marie-Thérèse (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à BOURDIER Christine), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à LECULLIER Lysiane)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
AUDE Laurent, BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DELEZAY Gaëtan, DOLBEAU Alain, HAYE Jean-Marie, JOUANNET Paul, MAGNAN Jean-Christophe, PELTIER Jérôme, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, TRICHET Jacques

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Envoyé en préfecture le 28/01/2024
Reçu en préfecture le 28/01/2024
Publié le 29/01/2024
ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_08-DE

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles CHOURRÉ

****

Mandats spéciaux - Remboursement des frais de mission

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-18 et L 5211-14,

Vu la délibération cadre du 9 décembre 2021 relative aux modalités de prise en charge des frais pour les agents et les élus,

Considérant que dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du conseil communautaire peuvent être appelés à effectuer, sous certaines conditions, des déplacements en France comme à l'étranger.

Ces déplacements occasionnent des frais de transport et de séjour et à ce titre, ils peuvent bénéficier d'une indemnisation sur les frais engagés.

En dehors des déplacements dans le cadre de l'activité courante des élus, la mise en place d'un mandat spécial est nécessaire pour que la communauté de communes puisse rembourser les élus de leurs frais de mission. Le mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la communauté de communes avec l'autorisation de l'organe délibérant.

Dans le cadre de sa compétence de développement économique, la communauté de communes a adopté sa stratégie d'attractivité économique le 31 mars 2022, puis le plan d'actions correspondant le 17 novembre 2022. Cette stratégie s'articule autour de 3 axes thématiques, à savoir l'agriculture et l'alimentation (qui constitue le Projet agricole et alimentaire territoriale – PAAT), l'accueil des entreprises et le tourisme.

Ainsi, il est proposé que M. Nicolas RAGOT, vice-président en charge de l'attractivité économique et touristique, participe aux travaux d'Intercommunalité de France, qui réunit les élus des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) le 31 janvier à Paris au Conservatoire des Arts et Métiers, pour une séance de travail sur le thème « Entreprises et territoires : quel financement des transitions ? ». M. Nicolas RAGOT sera donc en déplacement le lundi 30 janvier et le mardi 31 janvier 2024.

Par ailleurs, il est proposé que la communauté de communes soit présente au Salon international de l'agriculture à Paris organisé du 24 février au 3 mars 2024, avec la participation de Monsieur Nicolas RAGOT, vice-président en charge de l'attractivité économique et touristique, du mardi 27 février au vendredi 1er mars 2024 inclus. Ce déplacement permettra de faire la promotion de l'agriculture du territoire, en s'appuyant sur la stratégie d'attractivité économique et touristique, et particulièrement le PAAT. Outre des rendez-vous individuels sur les thématiques et filières concernant le territoire, M. Nicolas RAGOT participera notamment aux évènements officiels organisés sur le salon par la Région Nouvelle Aquitaine le mercredi 28 février et par le département des Deux-Sèvres le vendredi 1er mars.

Il est également proposé que Mellois en Poitou participe au Salon de l'agriculture Nouvelle Aquitaine (SANA), qui aura lieu du 18 au 26 mai 2024 au parc des expositions de Bordeaux. Cette représentation sera l'occasion de conforter l'image d'un territoire qui s'engage aux côtés de ses agriculteurs et des entreprises agroalimentaires. Il s'agira également d'échanger avec des partenaires régionaux sur leurs pratiques. Monsieur Nicolas RAGOT, participera à cet évènement et à la délégation officielle organisée par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les frais engagés dans le cadre de ces déplacements seront remboursés dans la limite des plafonds définis par la délibération n° B09_12_2021 du bureau communautaire du 9 décembre 2021.

Envoyé en préfecture le 28/01/2024
Reçu en préfecture le 28/01/2024
Publié le 29/01/2024
ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_08-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- AUTORISER la prise en charge et le remboursement des frais engagés dans le cadre de mandats spéciaux, par Monsieur Nicolas RAGOT, vice-président en charge de l'attractivité économique et touristique, à l'occasion de ses déplacements des 30 et 31 janvier 2024 pour participer à la journée d'Intercommunalités de France du 31 janvier 2024, au Salon international de l'agriculture à Paris, dont la présence est prévue du 27 février au 1er mars 2024 ainsi qu'à l'occasion du Salon de l'agriculture Nouvelle Aquitaine pour la période du 18 au 26 mai 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Gilles CHOURRÉ
Date de signature : 28/01/2024
Qualité : 10ème Vice-Président en charge de la prévention et gestion des déchets

Gilles CHOURRÉ

Le Président

Signé électroniquement par : Fabrice MICHELET
Date de signature : 27/01/2024
Qualité : Président

Fabrice MICHELET